

COMITÉ DU 19 JUIN 2018 À 18H

- 1. Le procès-verbal du précédent comité a été adopté;
- 2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

2018/24 : SQY – Installation d'un délégué suppléant

INSTALLE au comité d'HYDREAULYS, en qualité de représentant de SQY, pour le compte de Montigny le Bretonneux :

Délégué suppléant : Monsieur Philippe BRUNEEL

2018/25 : Désignation des représentants à la Commission locale de l'eau (CLE)

DÉSIGNE pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre, en tant que représentant d'HYDREAULYS :

Membre titulaire	Membre suppléant		
M. Claude JAMATI	M. Alain SANSON		

2018/26 : Compétence transport – création de la commission de contrôle DSP

CRÉE la Commission de contrôle

DIT que cette Commission est composée comme suit :

- Président de la Commission :
 Le Président d'HYDREAULYS ou son suppléant Mme Anne CARATGÉ
- Membres de la Commission :
 - M. Grégoire de la RONCIÈRE
 - M. Alain SANSON
 - M. François-Marie PAILLER
 - Mme Magali ORDAS
 - M. Roland de HEAULME
- Commissaire aux comptes

2018/27 : Compétence traitement – création de la commission de contrôle DSP

CRÉE la Commission de contrôle

DIT que cette Commission est composée comme suit :

- Président de la Commission :
 Le Président d'HYDREAULYS ou son suppléant M. Alain LOPPINET
- Membres de la Commission :

M. Alain SANSON

Mme Sonia BRAU

Mme Magali ORDAS

M. Jean-Philippe BARRET

M. Gwilherm POULLENNEC

- Commissaire aux comptes

2018/28 : Compétence assainissement communal – création de la commission de contrôle DSP

CRÉE la Commission de contrôle

DIT que cette Commission est composée comme suit :

- Président de la Commission :
 Le Président d'HYDREAULYS ou son suppléant M. Alain LOPPINET
- Membres de la Commission :

M. Alain SANSON

M. Stéphane GORCE

Mme Sonia BRAU

M. Philippe MICHAUX

M. Philippe BRILLAULT

- Commissaire aux comptes

2018/29: Rapport Annuel du Délégataire BV OUEST (loi Mazeaud) exercice 2017

PREND ACTE de la présentation et de la remise du Rapport du Délégataire du service public BV OUEST relatif à l'exercice 2017

2018/30 : Rapport Annuel du Délégataire BV EST (loi Mazeaud) exercice 2017

PREND ACTE de la présentation et de la remise du Rapport du Délégataire du service public BV EST relatif à l'exercice 2017

2018/31 : Rapport Annuel du Président sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement exercice 2017 (loi Barnier)

ADOPTE le rapport relatif à l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement du Syndicat

2018/32 : Rapport d'activités du syndicat - Année 2017

ADOPTE le rapport retraçant les activités d'HYDREAULYS pour l'année 2017

DONNE tous pouvoirs au Président pour transmettre ce document aux Maires des Communes et Présidents des Communautés d'Agglomération membres d'HYDREAULYS

2018/33: Assainissement communal – contrôles de conformité des branchements

Retirée de l'ordre du jour.

2018/34 : Avenant n°14 DSP BV OUEST – usine Carré de Réunion – bio méthane et prime épuration

APPROUVE l'avenant n°14 de la DSP BV OUEST ayant pour objet :

- de définir les conditions techniques et financières de réalisation et d'exploitation des ouvrages de production et d'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel;
- d'aménager les clauses relatives à la prime pour épuration compte tenu des baisses de recettes attendues.

AUTORISE le Président à signer l'avenant 14 à la DSP BV OUEST

DIT que l'avenant n°14 diminue, à compter du 1er semestre 2020, la redevance traitement du délégataire de 0,01€HT/m³.

2018/35: Compte de gestion de l'exercice 2017

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

APRROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2017 d'HYDREAULYS établi par le Trésorier

2018/36: Compte administratif de l'exercice 2017

CONSTATE que la comptabilité du Syndicat est identique aux écritures du Receveur conformément au certificat joint

ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale jointe

2018/37 : Affectation du résultat du compte administratif 2017

CONSTATE que la balance générale du compte administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 13 805 125,74 € et un excédent d'investissement de 5 233 089,00 € (dont restes à réaliser -24 280,37 €) d'où un excédent global de 19 038 214,74 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 s'élevant à la somme de

En recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour 5 257 369,37 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour le solde restant soit 13 805 125,74 €

2018/38 : Décision Modificative n°1

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2018, telle que détaillée :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation				
Chapitre	Libellé	Montant		
023	Virement à la section d'investissement	3 352 486,06 €		
67	Charges exceptionnelles (678)	55 684,96 €		
	TOTAL	3 408 171,02 €		

Recettes d'exploitation			
Chapitre	Libellé	Montant	
002	résultat de fonctionnement reporté	13 805 125,74 €	
	TOTAL	13 805 125,74 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total		
23	Immobilisations en-cours (2315)		24 280,37 €	24 280,37 €		
020	dépenses imprévues	100 000,00 €		100 000,00 €		
	TOTAL	100 000,00 €	24 280,37 €	124 280,37 €		

Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total	
001	Résultat d'investissement reporté	5 257 369,37 €		5 257 369,37 €	
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	-6 200 000,00 €		-6 200 000,00 €	
021	Virement à la section d'investissement	3 352 486,06 €		3 352 486,06 €	
TOTAL		2 409 855,43 €	0,00 €	2 409 855,43 €	

2018/39: Assainissement communal: Demande de subvention - Le Chesnay

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (Conseil Départemental des Yvelines, Agence de l'Eau Seine Normandie, Région...) pour l'ensemble de l'opération (étude préalables, levés topographiques, études géotechniques, maitrise d'œuvre, travaux, bureaux de contrôle)

2018/40 : Transport – Demande de subvention – Collecteurs B et D – Viroflay/Sèvres/Chaville

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (Conseil Départemental des Yvelines, Agence de l'Eau Seine Normandie, Région...) pour l'ensemble de l'opération (étude préalables, levés topographiques, études géotechniques, maitrise d'œuvre, travaux, bureaux de contrôle)

2018/41 : Assainissement communal – Collecteurs non-visitables : Choix du Maître d'œuvre

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre pour des travaux sur les réseaux d'assainissement non-visitables du territoire d'HYDREAULYS avec la société ARTELIA Ville & Transport

DIT que le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et sans montant maximum

DIT que les crédits sont inscrits au budget

2018/42 : Transport – collecteurs visitables B et D : choix du maitre d'œuvre

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour une maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement des collecteurs B et D sur les communes de Viroflay, Chaville et Sèvres avec la société Structure & Réhabilitation.

DIT que le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

DIT que les crédits sont inscrits au budget

2018/43 : Transport et assainissement communal Marché à bons de commande : choix des entreprises de contrôle externe

AUTORISE le Président à signer le Lot n°1 « Inspections visuelles et télévisuelles de diagnostics sur les réseaux d'assainissement visitables et non-visitables » avec la société SANET

AUTORISE le Président à signer le Lot n°2 « Essais de réception des réseaux d'assainissement nonvisitables (< 1,60 m) » avec la société A3SN

AUTORISE le Président à signer le Lot n°3 « Essais de réception des réseaux d'assainissement visitables (≥ 1,60 m) » avec la société IDETEC ENVIRONNEMENT

DIT que chacun des lots est conclu sans montant minimum et sans montant maximum

DIT que les crédits sont inscrits au budget

2018/44 : Transport et assainissement communal – Marché à bons de commande : choix des géomètres

AUTORISE le Président à signer le Lot n°1 «Levés topographiques de voiries et d'ouvrages d'assainissement en réseau non-visitable (<1,60 m) » avec la société SECTEUR

AUTORISE le Président à signer le Lot n°2 « Levés topographiques d'ouvrages d'assainissement en réseau visitable (≥1,60 m) » avec la société TT GEOMETRES EXPERTS

AUTORISE le Président à signer le Lot n°3 « Prestations d'investigations complémentaires et de marquage-piquetage des réseaux concessionnaires (Norme NF S70 003) » avec la société AVR INGENIERIE

DIT que chacun des lots est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

DIT que les crédits sont inscrits au budget

2018/45 : Accord de principe de réalisation de la liaison ZAC Satory à l'usine d'Epuration Carré de Réunion

DONNE un accord de principe à la réalisation de la liaison ZAC Satory à l'usine d'épuration Carré de Réunion par HYDREAULYS, sur la base des simulations faites par SAFEGE

2018/46 : Demande d'agrément d'engagement de service civique et de volontariat associatif

ACCEPTE la demande d'agrément d'engagement de service civique ou de volontariat associatif

AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à la demande d'agrément d'engagement de service civique ou de volontariat associatif

2018/47 : Assainissement communal – Signature de la convention de déversement provisoire avec KAUFMAN & BROAD et la SEVESC sur la commune du Chesnay

AUTORISE le Président à signer la convention de déversement provisoire des eaux de rabattement de nappe dans le réseau public d'assainissement d'HYDREAULYS avec les sociétés KAUFMAN & BROAD et SEVESC.

DIT que la présente convention est conclue moyennant une redevance égale au volume des rejets (trimestre) x taux de redevances fermières d'assainissement + Volume des rejets (trimestre) x taux des redevances syndicales d'assainissement, soit 2,7642 € HT/m³ (valeur 2018).

DIT que les recettes sont inscrites au budget

2018/48 : Assainissement communal – Signature de la convention de déversement provisoire avec VINCI IMMOBILIER et la SEVESC sur la commune de Fontenay-le-Fleury

AUTORISE le Président à signer la convention de déversement provisoire des eaux de rabattement de nappe dans le réseau public d'assainissement d'HYDREAULYS avec les sociétés VINCI IMMOBILIER et SEVESC

2018/49 : Assainissement communal : PV de mise à disposition – Le Chesnay

APPROUVE la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens de la compétence assainissement communal du Chesnay à HYDREAULYS ci-joint en annexe

AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 20 juin 2018.

Le Président,

Claude JAMATI